



Révision de la Charte

L'enquête publique



Le projet de Charte 2026-2041 du Parc naturel régional du Haut-Jura est entré, en ce début d'année, dans une étape déterminante : l'enquête publique. Cette dernière s'est clôturée le 26 février dernier.

Une des dernières étapes avant la finalisation du projet, l'enquête publique permet de recueillir les observations du public et, le cas échéant, d'apporter des ajustements au document après la réception du rapport de la Commission d'enquête.

Une parole ouverte à tous, sur tout le territoire Parc

Le projet de Charte 2026-2041 a été soumis à une enquête publique. Cette étape fait partie de la procédure de renouvellement du classement du Parc pour une durée de 15 ans.

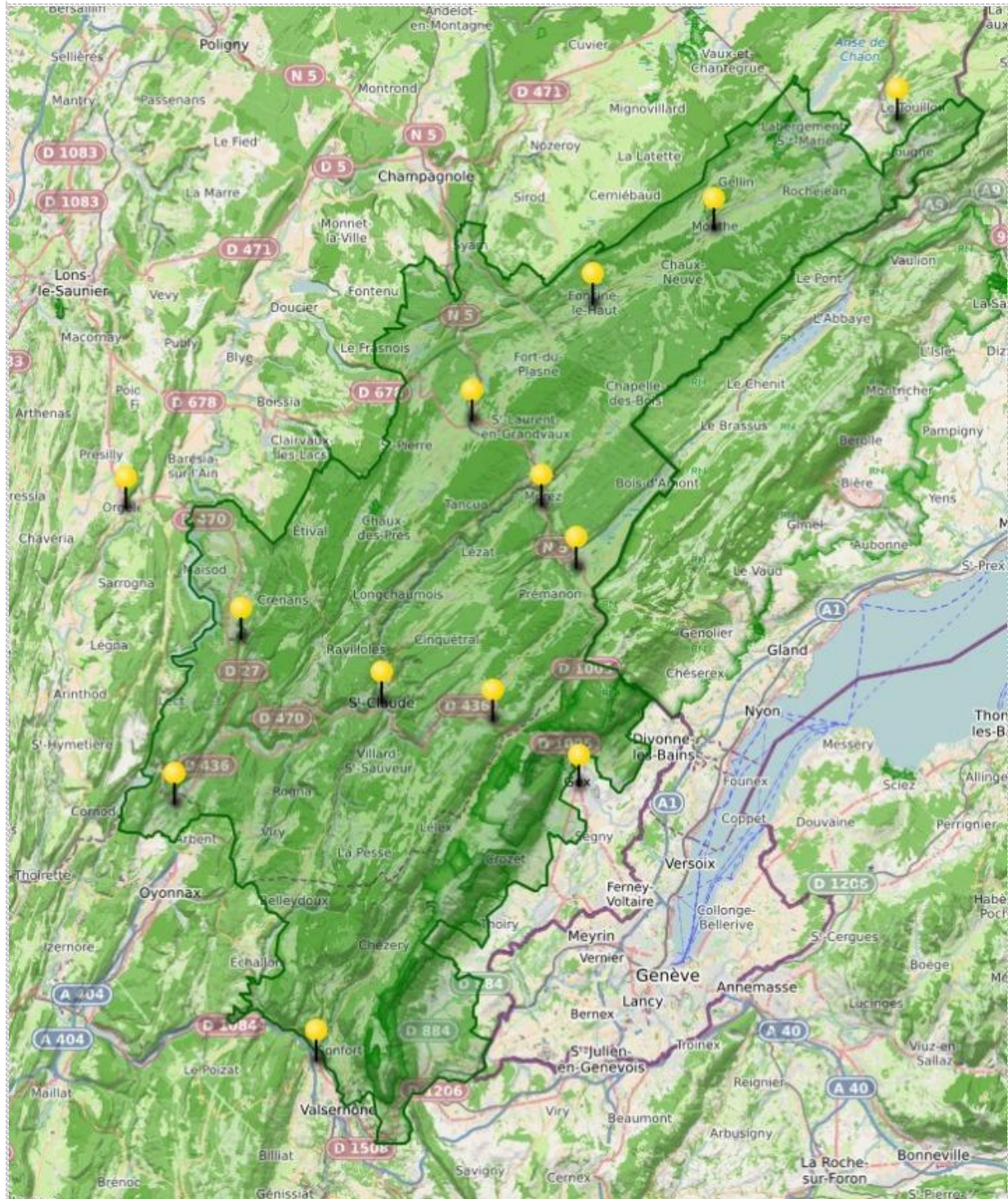
Menée du 27 janvier au 26 février 2026, cette enquête s'est déroulée sur l'ensemble des 130 communes du périmètre d'étude (Ain, Doubs, Jura). Elle a été conduite par une Commission indépendante composée de 5 commissaires désignés par le Tribunal administratif de Besançon.

L'information du public a été assurée sur l'ensemble du Parc grâce à :

- l'annonce de l'enquête affichée dans toutes les communes,

- les permanences en mairies et intercommunalités (voir la carte ci-dessous),
- la consultation en ligne et à la Maison du Parc,
- la communication sur les réseaux sociaux, la Newsletter du Parc et auprès de la presse régionale.

Plusieurs modalités de participation étaient proposées : registre dématérialisé, contributions par mail ou écrites adressées à la Commission d'enquête, registres papier.



Les grandes tendances de l'enquête

La participation

La participation a été conforme aux enquêtes publiques menées récemment par d'autres Parcs naturels régionaux dans le cadre de la révision de leur Charte.



3 104
visiteurs sur le site dédié

1 157

téléchargements de documents
soit **37,2 %**

99 contributeurs

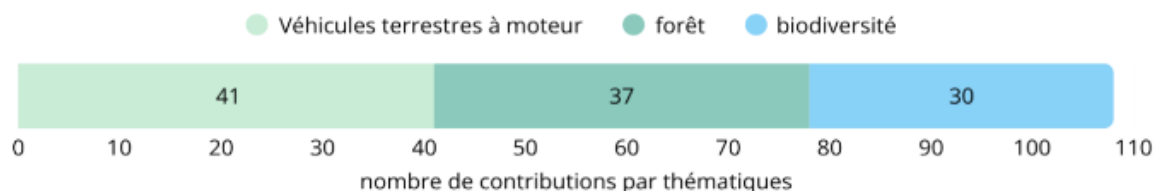
3,1% des visiteurs



199 contributions déposées

Principales thématiques abordées

Thématique des contributions



L'enquête publique confirme un projet globalement équilibré, la qualité du travail de concertation et l'absence de blocages majeurs.

Traitement des contributions à l'enquête

À l'issue de l'enquête publique, un procès-verbal des contributions a été transmis, structuré par thématiques. Il présente les principales observations ainsi que les demandes de précisions formulées par la Commission d'enquête. Le Syndicat mixte a disposé d'un délai de 15 jours pour y répondre, en apportant des éléments d'explication et de justification du projet. **Après transmission de ces éléments, la Commission d'enquête a remis son rapport final, qui comprend :**

- [le rappel du déroulement de l'enquête,](#)
- [la synthèse des contributions,](#)
- [des conclusions motivées](#) (avis, recommandations, éventuelles réserves).

Cap sur l'examen final de l'Etat

Vers une finalisation du projet

Les documents de la Charte pourront être ajustés en vue de leur transmission à l'État.

En parallèle, le Parc a finalisé les dernières pièces nécessaires à l'examen du projet :

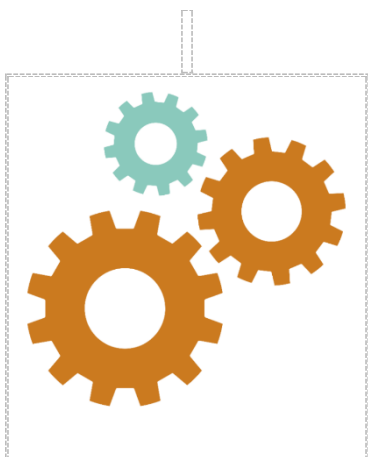
- **les projets de statuts,**
- **le programme d'actions prévisionnel 2027-2029,**
- **l'organisation de l'ingénierie du Syndicat mixte.**

Ces documents permettent d'appréhender de manière globale l'ambition du projet de territoire, la cohérence avec les moyens mobilisés, l'organisation interne et les premières actions prévues dès 2027. Cette étape marque l'aboutissement de la phase de rédaction du projet, issue d'un travail approfondi d'analyse, de concertation et de validation

Les grandes évolutions des statuts

L'évolution des statuts repose sur un travail de concertation engagé depuis 2024. Il s'agit de prendre en compte l'agrandissement du périmètre et de déterminer le fonctionnement le mieux approprié pour le Syndicat mixte du Parc. Ainsi, le projet de statuts tend vers :

- **Une gouvernance revue en adéquation avec la somme des cotisations qui seront versées par chaque collectivité,**
- **Un renforcement des intercommunalités au sein du Bureau syndical, pour mieux y représenter les compétences transférées ou déléguées (SCoT et GEMAPI),**
- **Un nombre de délégués plus restreint et disposant nécessairement d'une vision transversale des missions assumées par le Syndicat mixte du Parc : tout délégué siègera sur les affaires générales, puis éventuellement sur certaines compétences transférées ou déléguées,**
- **La possibilité de recourir, dans certaines circonstances, à des visioconférences pour la tenue des instances**



Une ingénierie adaptée aux enjeux

L'organisation interne évolue pour répondre aux ambitions de la Charte sur un périmètre élargi à 130 communes. **Il a notamment été décidé d'octroyer des missions sur de nouvelles thématiques et de renforcer le suivi de la mise en œuvre de la Charte.**

A l'avenir, la Direction assurera le pilotage stratégique du fil conducteur de la nouvelle Charte : **l'adaptation et l'atténuation du changement climatique.**

L'organisation retenue repose sur une optimisation de l'ingénierie accompagnée d'une réorganisation interne.

Un programme d'actions 2027-2029

Un programme triennal a pu être présenté lors du Comité syndical du 21 février dernier. Il permet de traduire les orientations en actions concrètes et prioriser les interventions de l'équipe du Syndicat mixte.

Les prochaines échéances

mars à mi-avril

suites données à l'avis des commissaires enquêteurs et transmission à l'État du dossier complet



Mi-avril à mi août

examen et avis interministériel



mi-septembre

Validation de la Charte en Comité syndical



Automne

consultation des collectivités pendant 4 mois



Parc naturel régional du Haut-Jura

29 Le Village

39310 Lajoux

03.84.34.12.30

www.parc-haut-jura.fr



Protection de vos données personnelles

L'entrée en vigueur du nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est plus que jamais présente dans notre quotidien. C'est pourquoi nous devons être vigilants et nous assurer que nos newsletters, actualités, invitations, ou autres informations n'arrivent pas de manière inopportune dans vos boîtes e-mail.

Inscrit(e) dans nos bases de données, vous faites partie de nos contacts professionnels, vos données personnelles sont conservées de manière sécurisée. Elles sont destinées à des fins d'envoi périodique exclusivement aux relations professionnelles entretenues avec les services concernés et en particulier le service communication.

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit d'opposition, du droit à la limitation du traitement et à l'effacement dans le cadre permis par le Règlement Européen.

Pour faire valoir ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse parc@parc-haut-jura.fr

A tout moment, il vous est possible de nous faire part de votre souhait de vous désabonner et en cliquant sur le lien dédié en ce qui concerne la newsletter du Parc.

Pour en savoir plus, vous pouvez également consulter la rubrique dédiée sur notre site internet : <http://www.parc-haut-jura.fr/fr/all/informations-legales.php>